Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 23_02_2026
Délibération n° 2026-02-23 / 008

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260223-DLB2026_008-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Février 2026

Date de la convocation : 17 février 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 1 Votes : 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; Mme GUEGAN Elodie, M. RIOU Philippe, M. LE POURSOT Loïc, adjoints ; M. Claude LE HENAFF ; Mme DONNART Sylvie ; Mme PRUDHOMME Catherine ; M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; Mme BALCOU Mélanie ; Mme ROLLAND Jeanne ; M. DANNIC Jean-Yves ; M. GALAIS Alain ; Mme OLICHON Catherine ; M. CHARRON Claude, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : Mme Marie-Annick ALLAIR à M. Loïc LE POURSOT.
Absents excusés : M. LE PAPE Cédric.
Secrétaire de séance : Mme RICARD Lydie
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, le Télégramme et la Presse d'Armor).

2026 / 008 : Pont Moulin Canon – attribution du marché de travaux.

Rapport d'analyse en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE**, **par 15 voix POUR et 3 voix CONTRE** (Mme ROLLAND Jeanne, M. DANNIC Jean-Yves et M. GALAIS Alain), d'attribuer le marché de remplacement de l'ouvrage hydraulique de Moulin Canon à l'entreprise SETAP un montant de 97 165 € HT ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce marché.

Le Maire,
Véronique CADUDAL





Visa du secrétaire de séance :

